

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Trimestre terminé le 30 juin 2000

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État des résultats

30 juin 2000

(non vérifié)

	2000	1999
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu de placement	294 327 633 \$	8 595 042 \$
Frais de placement	(326 181)	(40 350)
	294 001 452	8 554 692
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Charges d'exploitation	378 621	362 259
Salaires et avantages sociaux	346 876	156 614
Honoraires et frais de consultation	310 428	318 644
	1 035 925	837 517
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	292 965 527 \$	7 717 175 \$

État de l'évolution de l'actif net

30 juin 2000

(non vérifié)

	2000	1999
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	2 391 792 809 \$	12 144 462 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 3)	2 156 569 000	512 715 000
Bénéfice net provenant de l'exploitation	292 965 527	7 717 175
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	2 449 534 527	520 432 175
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	4 841 327 336 \$	532 576 637 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille

30 juin 2000

(non vérifié)

	2000	1999
ACTIONS CANADIENNES		
(gérées par Capital Quantitatif TD)		
Emerald Canadian Equity Funds (coût - 2 951 802 401 \$; 1999 - 427 819 201 \$)	3 417 958 114 \$	435 529 838 \$
Compte d'actions canadiennes - investissement en titres qui, lorsqu'ils sont combinés avec les Emerald Canadian Equity Funds reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (coût - 411 329 879 \$; 1999 - néant)	558 738 639	-
Total des actions canadiennes	3 976 696 753	435 529 838
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
(gérées par Barclays Global Investors)		
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) (coût - 420 040 021 \$; 1999 - 50 418 046 \$)	435 066 870	52 861 209
EAFE Equity Index Fund B (coût - 412 398 814 \$; 1999 - 44 344 221 \$)	428 284 932	44 899 402
Barclays Global Investors Canada Limited Unhedged Synthetic EAFE Equity Index (coût - néant; 1999 - 58 977 \$) (investissement visant à reproduire essentiellement la composition de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada)	-	60 486
Money Market Fund B (coût - néant; 1999 - 6 750 \$) (utilisé conjointement avec l'EAFE Equity Index Fund pour la gestion des liquidités)	-	6 833
Total des actions étrangères	863 351 802	97 827 930
TOTAL DES ACTIONS	4 840 048 555	533 357 768
POURCENTAGE DU PORTFOLLE AU COÛT		
Actions canadiennes	80,2 %	81,9 %
Actions étrangères	19,8 %	18,1 %
	100,0 %	100,0 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 juin 2000

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement du RPC a commencé ses activités le 1^{er} octobre 1998. Son exercice se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 30 juin 2000, ces actifs totalisaient environ 30,2 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, avec environ 80 % des placements en actions canadiennes et le reste en actions étrangères.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 juin 2000

2. PLACEMENTS (suite)

Le règlement d'application de la Loi prévoit que les actions canadiennes de l'Office d'investissement du RPC doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. L'Office d'investissement du RPC a choisi l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto comme indice de marché approprié pour les actions canadiennes. En vertu de la politique de placement, les placements effectués par l'Office d'investissement du RPC en actions étrangères doivent également reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada a été choisi à cette fin. Les placements ne font pas l'objet d'opérations de couverture contre les fluctuations des devises.

3. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Au cours du trimestre, un total de 2 156 569 000 \$ (512 715 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 1999) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada*.

4. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela était nécessaire pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.